



Mon ex refuse de payer la franchise de son accident

Par **Mel2017**, le **16/12/2017 à 13:26**

Bonjour. rnrnIl y a quelque temps, mon ex a eu un accident avec la voiture, il a du faire un constat et faire appel à l'assurance. Assurance qui est à mon nom et que je paye. (Et oui, c'est lui qui a gardé la voiture, moi qui paye l'assurance, mais impossible de résilier l'assurance avant la date de fin de contrat).rnrnSeulement voilà, il doit une franchise à l'assurance, sauf que l'assurance étant à mon nom, l'assureur me réclame cet argent. rnJe n'ai clairement pas envie de payer pour lui mais comment puis je faire? Il refuse de payer, et si l'assurance ne se fait pas payer, c'est moi qui vais avoir la visite de l'huissier...rnrnMerci pour vos éclairages! Bonne journée.

Par **chaber**, le **16/12/2017 à 14:08**

bonjourrnrnla franchise est à la charge du souscripteur du contrat d'assurance, donc à la votre. A charge pour vous, si elle est justifiée, de réclamer à votre ex (vous n'indiquez pas le pourquoi de cette franchise réclamée par l'assureur)

Par **Mel2017**, le **20/12/2017 à 14:02**

La franchise est due à cause d'un accident qu'il a eu avec la voiture. Des réparations ont été faite dans un garage engageant des frais de franchise.rnJe n'ai donc pas le choix je dois payer et aucune possibilité de l'obliger à payer alors...rnMerci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **20/12/2017** à **14:24**

bonjour,rnchaber vous a répondu le contraire " A charge pour vous, si elle est justifiée, de réclamer à votre ex ".rnsalutations